



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

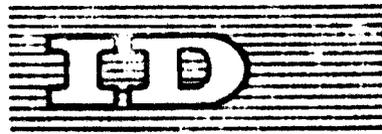
## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)



D03285



Distr. LIMITEE

ID/WG.79/18

11 juin 1971

Original : FRANCAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

---

Cycle d'études sur l'expansion des industries du cuir et des articles en cuir dans les pays en voie de développement, projet régional pour l'Afrique

Vienne (Autriche), 22 février - 5 mars 1971

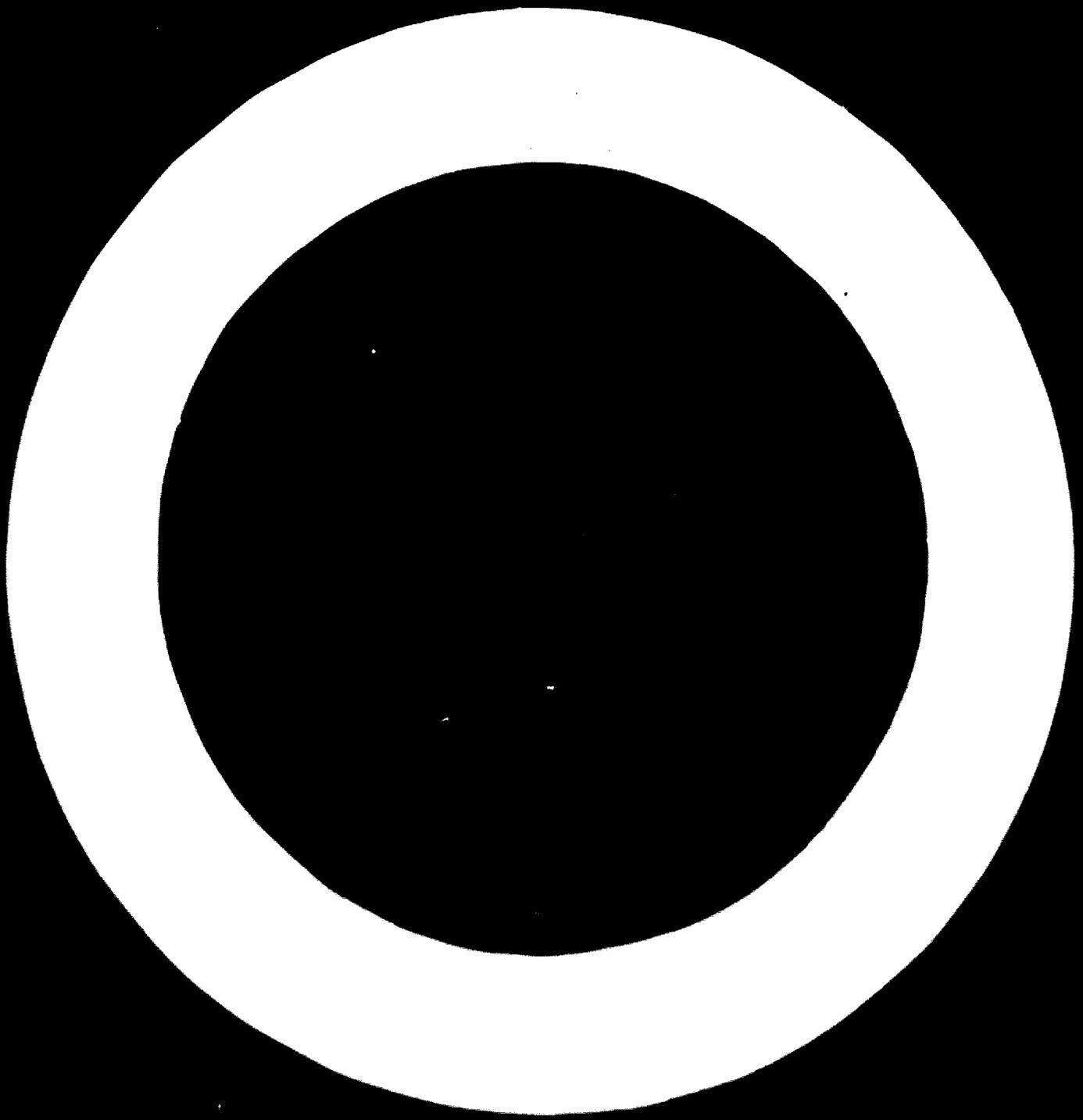
COMMUNICATION  
SUR LA SITUATION DE L'INDUSTRIE DES PEAUX, DU CUIR  
ET DES PRODUITS EN CUIR EN  
HAUTE VOLTA <sup>1/</sup>  
présentée par  
M. M. OUEDRAOGO

---

<sup>1/</sup> Ce document a été reproduit tel quel.

14.71-3151

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.



L'Industrie du bétail en Haute-Volta est l'activité qui permet le plus d'exportations, et donc des rentrées de devises étrangères dans le pays.

Les cuirs et peaux, produits annexe de l'abattage local, représentent une partie considérable de ses industries. En Haute-Volta, il existe plusieurs organisations et artisans travaillant dans le secteur des cuirs et peaux dont les plus significatifs sont:

les abattoirs frigorifiques de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso d'une capacité d'abattage de 2.000 T/an chacun. Un nouvel abattoir frigorifique à Ouagadougou est en projet. Sa capacité d'abattage envisagée porte sur 6.000 - 7.500 T/an pouvant s'étendre jusqu'à 13.000 T/an, sa capacité de réfrigération sera de 3.500 T/an les investissements totaux 520 millions F.CFA dont le financement (aussi bien que le financement du parc de restauration) est assuré par une subvention du FED. L'année 1973 doit correspondre à la réalisation d'importants travaux de génie civil et de bâtiment au total de 250 millions F.CFA et l'ouverture de l'abattoir et du parc de restauration est prévue pour la fin 1973. La société nationale d'exploitation des produits de l'élevage, organisme de gestion commerciale de l'abattoir, est en cours de création.

Outre cela, il existe des abattoirs très modestement équipés dans les centres régionaux, 36 abattoirs de brousse et 30 séchoirs.

- La Société voltaïque des cuirs et peaux;
- La Bata, S.A. voltaïque;
- Le Centre de Tannage et de Manufacture des Cuirs.

#### Société Voltaïque des Cuirs et Peaux (S.V.C.P.)

Société anonyme d'économie mixte au capital de 5 millions de F.CFA fonctionne depuis Juillet 1968. L'Etat, les collectivités publiques ou les organismes parapublics doivent toujours être propriétaires d'un nombre d'actions au moins égal à 49 per cent du capital social. Le reste des actions appartient à la société européenne des peaux (S.E.P.) qui a le double rôle de:

- commissionnaire de la SVP pour placer les produits voltaïques sur les marchés étrangers où la SEP dispose de nombreux correspondants;
- prêter l'assistance technique à la SVCP.

La première année économique 1968/69 de la SVCP a fini avec une perte nette comptable de 1,9 million F.CFA au 30 Juin 1969.

La SVCP détient le monopole de toutes les opérations commerciales en amont et en aval concernant la collecte des dépouilles de tout animal, l'achat, le conditionnement, la vente et l'exportation des cuirs et peaux en Haute-Volta. L'exclusion faite des peaux de reptiles qui font l'objet d'un commerce très spécialisé. Dans ce but, elle dispose d'un réseau intérieur de ramassage des peaux (séchoirs et magasins). Les séchoirs à peaux ne comportent que des installations fort simples.

Le séchoir administratif, à côté de l'ancien abattoir de Ouagadougou: les peaux qui viennent de l'abattoir sont d'abord immergées pendant 24h dans un bain d'arsenic à 5 per cent. Elles sont ensuite tendues verticalement et séchées sur des cadres constitués par 4 tiges métalliques (espacement 25 à 30 cm), 2 horizontales et 2 verticales; ces cadres ont à peu près 3 m de hauteur. La tension est assurée par des sandows de vélo. Il n'y a pas de plis. Les bosses sont rembourrées avec la paille. Les peaux chèvres sont suspendues pliées en deux sur les étendages au plafond, elles ne sont pas tendues mécaniquement.

Séchoir "FAC": Etendages en bois de 1.75 m de hauteur environ et de 3 m de longueur, espacés de 60 cm. Les peaux sont donc pliées en deux. Elles sont tendues vers le bas par des cordages.

L'écharnage ne se fait pas à l'abattoir. Néanmoins, le nouvel abattoir de Ouagadougou est conçu de telle manière que les cuirs viendront du hall d'abattage par les goulottes dans un local de réception et de celui-ci, ils seront amenés dans la salle où sera effectuée le lavage et l'écharnage avant le transport des cuirs aux séchoirs.

On estime le total annuel des abattages (1.000 têtes):

	Bovins	Moutons	Chèvres
dont la SVCP commercialise %	60,3	46,15	41,14

Ces pourcentages, relativement bas, de récupération des cuirs et peaux sont dus aux mauvaises conditions de dépouillement, ce qui entraîne la perte totale d'un nombre considérable de cuirs et peaux. Le mauvais dépouillement provoque des entailles, coches et incisions, le séchage incorrect et parfois retardé amène la détérioration et la putréfaction des cuirs et peaux et l'ensemble donne les résultats moyens.

Dans une moindre mesure, la mauvaise qualité des peaux est aussi le résultat du marquage et des dégâts causés par les parasites. Une certaine proportion (80-90.000 peaux de chèvres) de pertes potentielles doit aussi être attribuée aux exportations non contrôlées vers les pays voisins, surtout sur le marché de Maradi au Niger où les cours sont plus favorables.

Pour améliorer cette situation, les services agricoles régionaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) proposent l'envoi d'un expert, spécialiste des cuirs et peaux pour une mission de 18 mois dans le cadre du projet national No. 70: "Amélioration de la qualité des cuirs et peaux (cours de perfectionnement et de démonstration)". L'expert doit être chargé de l'organisation des cours (d'environ 3 - 4 semaines par localité) de formation des bouchers, ouvriers d'abattoirs et assistants vétérinaires et de démonstration, dans les localités avec abattage rural contrôlé, sur tous les aspects de traitement, c'est-à-dire dépouillement, classification, pliage et emballage des cuirs et peaux. Ces cours devront aussi inclure la fabrication locale des cadres de séchage en acier (tube galvanisé de 26 x 34) et construction de simples abris pour le séchage. A cet effet, on envisage de se servir dans la mesure du possible du projet TA déjà existant: "Centre de formation des artisans ruraux".

#### Bata, S.A. Voltaïque

Société au capital de 25 millions F.CFA a pour objet social la fabrication de chaussures en matières plastiques (400.00 paires/an dès le début), de chaussures de tennis et de Thong, (120.000 paires/an dès le début), de sandales en semi-cuir et cuir (60.000 paires) et de chaussures fermées en cuir. Sa capacité de production doit s'élever ensuite à plus de 700.000 paires/an.

La société, agréée depuis 1967, s'est engagée à procéder dans une deuxième étape à la fabrication de chaussures en cuir, quand le Centre de Tannage et de Manufacture de cuirs (C.T.M.C.) aura atteint une bonne rentabilité et procédera au tannage de peaux de bovins utilisables par l'industrie de la chaussure, d'une part, et lorsque le marché intérieur voltaïque pourra justifier la rentabilité d'une chaîne de production de chaussures cuir fermées, d'autre part. Elle s'est engagée aussi à utiliser d'autres matières premières produites sur place (textiles Voltex, etc.).

L'investissement de l'entreprise se monte à 68,5 millions F.CFA., 63 emplois au départ.

Centre de Tannage et de Manufacture des Cuirs (C.T.M.C.) fonctionne depuis 1964. C'est une société d'Etat avec le but non lucratif cellule technique travaillant "à façon" pour la SVCP. Sa capacité maximale de traitement est de 200.000 peaux de chèvres.

En 1969, il a tanné 320 peaux de bovins et 42.000 peaux de chèvres. Ses fabrications sont réduites à trois sortes: chromé humide, chromé semi-humide (semi-nourris) et tanné végétal. Le CTMC ne peut pas actuellement fournir du cuir et des peaux finis de bovins, utilisables pour la fabrication de chaussures de l'usine Bata qui est prête à en absorber une partie.

Le chiffre d'affaires du Centre, réalisé pour le compte de la SVCP représentait en 1969 3,8 millions F.CFA. Outre cela, il s'occupe de la pyrogravure, pour laquelle le chiffre d'affaires a atteint 9,6 millions F.CFA.

Le personnel du CTMC comporte 24 personnes, dont 12 pour la pyrogravure, et 6 - 10 personnes de main d'oeuvre occasionnelle.

Son problème essentiel est celui d'approvisionnement, faute de quoi l'usine tourne au ralenti, et il est impossible de livrer les commandes à la date stipulée sur les contracts, ce qui décourage définitivement les clients. La tendance actuelle de la SVCP est plutôt à une exportation des produits bruts vers le Niger, étant donné que les prix sont plus favorables.

Le Centre a présenté pendant les premiers exercices des bilans en perte (60 millions F.CFA au total) et accumulé une telle somme de factures impayées, qu'il restait à la fin de l'exercice 1969, une somme de 8 millions F.CFA environ à régler aux différents fournisseurs. A cause de cela, l'objectif initial du CTMC (voir ci-après) a été plus ou moins abandonné et il s'oriente vers les activités susceptibles d'assurer son équilibre financier. Malgré cela, il ne pourra envisager, sur fonds propre, d'investir dans du nouveau matériel avant les années 1973-1974.

Ajoutons encore que les prix moyens des peaux vendues du CTMC en 1967 étaient 510 F.CFA pour les bovins, 310 F.CFA pour les caprins et 800 F.CFA pour les ovins.

### Tannage local

Plusieurs tanneries existent en brousse, souvent sous forme d'un complément des travaux domestiques. Les tanneurs travaillent de la façon la plus rudimentaire et la plus empirique. Les matières premières qu'ils utilisent sont des produits locaux à l'état brut. C'est le gonakié (arbre et fruit d'acacia arabica "wild-siga" en mossi et gaouldi en peul) qui est utilisé pour le tannage. L'huile d'arachide est utilisée pour assouplir (nourrir) le cuir. Le pH, la concentration, l'indice de pureté du tanin, etc., sont des facteurs inconnus aux tanneurs de brousse.

Le gonakié constitue une matière tannante très riche, dont la teneur en tanin peut atteindre dans les bonnes conditions de ramassage 30 et même 33 per cent. Les gousses renferment un mélange de tanin à pénétration rapide, d'où un tannage accéléré et à cœur donnant des cuirs souples à fleur fine, sans crispation de fleur ni de grains de tannage. Cependant, l'élimination de la graine, qui est possible mécaniquement (emploi d'un broyeur ventilateur), et l'emploi d'antiseptique dans les cuves de brasseries, s'avèrent indispensables et impératifs pour son utilisation rationnelle dans le tannage des peausseries (chèvres ou moutons), en maroquinerie ou à doublure pour ameublement et dans le prétannage des cuirs au stade mi-tanné. Après acidification dans les deux dernières cuves, et conjointement à un tanin plus astringent (par exemple châtaigner ordinaire), il peut se substituer très avantageusement au quebracho sulfité dans le tannage des gros cuirs et donnerait d'excellents résultats. Il faut un an pour avoir 5 - 6 kg de tanin de gonakié, tandis que 50 ans pour avoir la même quantité de quebracho ou de tanin de châtaigner.

L'huile d'arachide peut être remplacée très avantageusement sur les plans industriel et économique, par le beurre de karité sulfoné (c'est-à-dire traité à 45 - 50°C par l'acide sulfurique conjointe à l'éthylène glycol et avec l'emploi d'une faible quantité d'huile de ricin), neutralisé et ramené à la consistance voulue.

Le but original du CTNC a été:

1. assurer, sur l'ensemble du territoire, la formation et l'éducation des artisans-tanneurs, suivant les principes modernes adaptés à leur bourse et aux produits locaux, et l'équiper à cette fin, de telle manière qu'il soit capable:

- d'effectuer le tannage végétal, au chrome, les peaux semi-tannées, les cuirs finis et les peaux chamoisées;
- exploiter, préparer et utiliser, d'une manière rationnelle, des produits de base:
  - tanin végétal; avant-projet du centre de broyage et d'extraction de gousses de gonakie: décorticage mécanique à l'aide d'un broyage suivi d'une forte ventilation, recueil, dans un ballon à part, de la poussière riche en tanin qui peut être utilisée telle quelle, extraction des gousses broyées dans 6 autoclaves en cuivre, vente de matière tannante locale normalisée aux artisans et à l'exportation.
  - beurre de karité: avant-projet du centre de sulfonation; agitateur vertical mis en circuit par un embrayage de l'arbre horizontal à 50 - 60 tours/min, actionné par un moteur de 1,5 CV, à l'aide d'un système de jeu de transmission; bacs de sulfonation recouverte de plomb (aussi bien que les palettes de l'agitateur);
  - déchet de matière grasse animale: avant-projet d'une suiferie: le suif peut servir, après sulfonation, dans la nourriture des cuirs (cuir en suif) ou comme un des constituants de base en savonnerie;

2. de rendre possible aux tanneurs professionnels d'amener au CTMC leurs marchandises brutes et de les tanner par leurs propres soins, contre remboursement des frais de matières premières mises en oeuvre pour le tannage.

3. d'aider les artisans tanneurs à prendre des initiatives en vue de créer une coopérative qui les approvisionnerait en matières premières aux frais, coifferait toutes les questions commerciales (envoi de quelques petits échantillons d'articles finis etc.) administratives, commerciales et éducatives et formerait les artisans tanneurs et les stagiaires qui désirent apprendre le métier et se perfectionner; leur montrer les moyens à mettre en oeuvre et le matériel à utiliser afin d'obtenir des résultats corrects;

4. créer des tanneries artisanales locales (centres secondaires) en brousse où les stagiaires, après leur formation, seraient amenés à travailler, et gérer les affaires de ces tanneries avec l'aide pratique de la coopérative d'artisans tanneurs.

## Maroquinerie

On pourra concevoir très mal le fonctionnement de l'U.C., si les produits fabriqués ne sont pas utilisés par les maroquiniers. Autrement, on aura un stock important en produits finis dont l'immobilisation entraînerait une paralysie financière.

Le métier de maroquinier (toute personne qui prépare tout objet fini en cuir) est le principal et le seul utilisateur des cuirs finis en Haute-Volta. Il existe la Coopérative de Maroquiniers et Cordonniers à Ouagadougou qui possède un atelier de confection (coussins, ameublement, tapis, chaussures, sandales, etc.) et emploie 15 personnes. D'autres syndicats professionnels d'artisans-tanneurs, maroquiniers et cordonniers (à Kaya par exemple) et des artisans privés existent en Haute-Volta aussi.

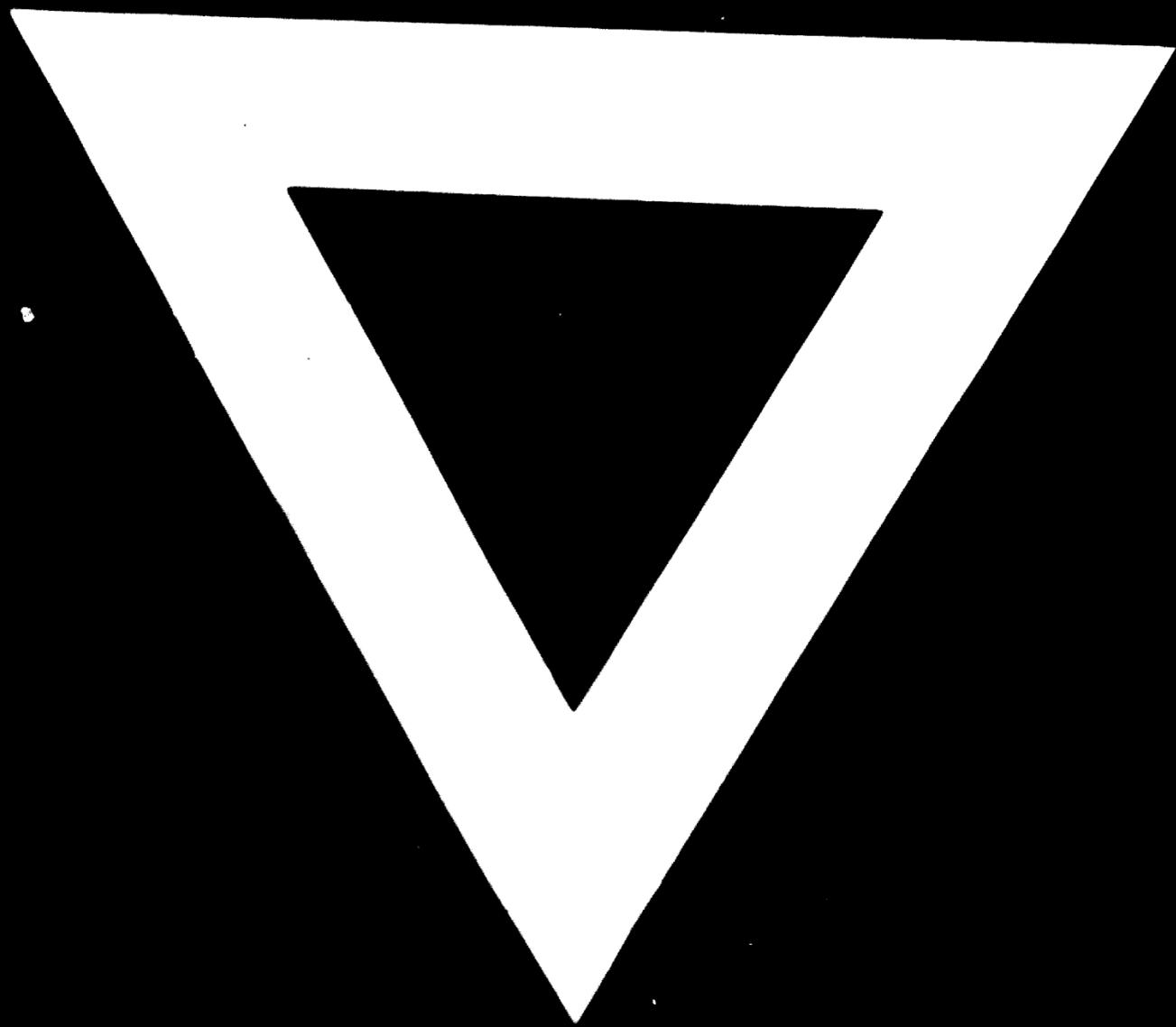
Néanmoins, ce métier est en régression (manque de travail, gain dérisoire), car il ne correspond pas aux impératifs de la civilisation actuelle. Le travail des maroquiniers n'est ni varié ni soigné, ce qui porte automatiquement un discrédit sur ce genre d'article. La confection du moindre article leur demande deux fois plus de cuir que nécessaire, et deux fois plus de temps que nécessaire.

L'expansion et la prospérité de la maroquinerie dit la nécessité des débouchés commerciaux, qui est possible si l'on relève le niveau des artisans et élargit la gamme des produits par ceux demandés. Articles en peaux pyrogravés, porte-documents, porte-feuilles, pochettes sacs à main, étuis et écrins, carabes et serviettes, sous-mains, coussins, samaras, ceintures, bracelets-montre, articles de voyage, sacs de campement et militaires, trousse, fauteuils, chaises, attelage de charrues, charrettes, etc., articles en matière plastique.

Voici en quelques lignes, la situation que présente l'industrie des cuirs et peaux en République de Haute-Volta.

Pour terminer, je tiens à remercier, au nom de mon Gouvernement, l'ONUDI pour l'initiative prise d'aider les pays en voie de développement, à développer cette industrie.





**17. 5. 73**